

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 avril 2019

DATE DE CONVOCATION : 08 avril 2019

DATE D’AFFICHAGE DU COMPTE RENDU : 17 avril 2019

L’an deux mil dix-neuf, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en réunion, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur THUILLIER Bernard, le Maire.

Etaient présents : M. THUILLIER Bernard, Mme MESROUA Martine, M. OSSART Gilles, Mme PODEVIN Marie-José, M. ASTIER Gérard, M. LUCAS Pierre, Mme BEAUGRAND Evelyne, M. GAMBETTI Marc, Mme TABOUX Nathalie, Mme LIEVRE Sophie, Mme THUILLIER RABOUILLE Agnès, Mme DIEPPE Delphine, M. BUFFET Christian, Mme CAVILLON Lise, M. LAMBERTYN Loïc

Etaient absents : M. DELPLANQUE Christian représenté par Mme THUILLIER RABOUILLE Agnès, M. MESROUA Jean-Louis représenté par Mme MESROUA Martine, Mme DESPREZ Nadine représentée par M. BUFFET Christian, M. BUIRE Clément

Mme TABOUX Nathalie a été élue secrétaire de séance

Le compte rendu du 21 janvier 2019 est approuvé à l’unanimité.

ORDRE DU JOUR

Autorisation de signature d’une convention de financement entre la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie et la commune relative à des travaux de voirie chemin d’Amiens

M. le Maire explique à l’assemblée qu’il est nécessaire de signer une convention de financement avec la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie en vue de la réalisation de travaux de voirie chemin d’Amiens qui consistent à une purge de chaussée et la réalisation de l’enduit d’usure.

Coût HT de l’opération : 91 954 €

La participation demandée à la commune est de 30 % soit 27 586.20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l’unanimité de ses membres présents M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie.

Reconstruction de la station d’épuration : autorisation de signature d’un avenant relatif à une campagne de mesures supplémentaires dans le cadre de l’étude de faisabilité

M. le Maire explique à l’assemblée que dans le cadre de l’étude de faisabilité de la reconstruction de la station d’épuration, il est nécessaire de signer un avenant relatif à une campagne de mesures supplémentaires.

Montant initial du marché : 14 298.00 € HT soit 17 157.60 € TTC

Montant de l’avenant : 5 480.00 € HT soit 6 576.00 € TTC

Nouveau montant du marché : 19 778.00 € HT soit 23 733.60 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l’unanimité de ses membres présents M. le Maire à signer l’avenant avec ALTEREO relatif à une campagne de mesures supplémentaires.

Attribution des subventions 2019 aux associations

Mme PODEVIN donne lecture des subventions allouées à chaque association pour 2019.

M. LAMBERTYN L. : Vous allouez 4000 € à Festi à Beauval, c’est pour payer le feu d’artifice ?

M. le Maire : Non, c’est la commune qui paye le feu d’artifice directement vu les problèmes avec le dernier comité des fêtes. Tu es bien au courant du problème.

M. BUFFET C. : Comment se fait-il qu’il y est une telle baisse pour les colombophiles ?

Mme PODEVIN M.J. : Il manque des justificatifs relatifs à des dépenses importantes concernant les lâchers et les transports de pigeons. La subvention sera versée à réception de ces documents. Ces justificatifs ont toujours

été fournis les années précédentes ; ils ne veulent pas les fournir cette année.

M. le Maire : La somme correspond à un nombre trop important de pigeons.

M. BUFFET C. : Vous soupçonnez une malversation ?

M. le Maire : On ne soupçonne pas on demande des comptes.

M. BUFFET C. : Nathalie, vous avez des remarques à ce sujet ?

Mme TABOUX N. : Je ne fais plus partie de l'association. Dans le passé, je fournissais toutes les souches et tous les éléments.

M. BUFFET C. : Les colombophiles sont présents à toutes nos manifestations et on les sanctionne.

M. le Maire : Ce n'est pas une sanction. On revient à la hauteur de la subvention de Doullens. On a très peu de colombophiles à Beauval. On leur demande des comptes, ils ne veulent pas les donner. Si on commence à laisser passer, pourquoi vous vous fournissez des comptes ?

M. GAMBETTI M. : Les règles sont les mêmes pour tout le monde.

M. BUFFET C. : On parle de 130 €.

M. le Maire : Ce n'est pas la somme, c'est le principe.

M. ASTIER G. : Il n'y a pas d'atteinte contre les colombophiles.

M. BUFFET C. : Il y a un couperet sévère qui tombe sans aucune mise en garde.

Mme PODEVIN : On leur a réclamé à plusieurs reprises.

M. GAMBETTI M. : De toute façon, c'est ouvrir un précédent si on accepte.

M. BUFFET C. : Nous allons perdre cette association. Les lâchers de pigeons lors de nos manifestations sont un plus.

Mme TABOUX N. : Vous pouvez faire appel à un bénévole.

ASSOCIATIONS	MONTANT	ASSOCIATIONS	MONTANTS
ACPG CATM	490.00 €	Recherche contre le cancer	50.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 000.00 €	Société Colombophile	300.00 €
Association des Maires de France	720.00 €	Société la Fraternelle	1 500.00 €
CAUE	160.00 €	Tennis de Table	540.00 €
Croix Rouge	50.00 €	USEP	380.00 €
Gymnastique volontaire	410.00 €	FESTI BEAUVAL	4 000.00 €
Judo Club Beauvalois	650.00 €	ENERGIES	160.00 €
Moving	430.00 €	ACMB	220.00 €
Musique de Beauval	800.00 €	Foot Club Beauvalois	500.00 €
Prévention Routière	120.00 €		
		Total total	12 480.00 €

Il est précisé que la subvention attribuée à la société colombophile ne sera versée qu'à réception des justificatifs demandés.

M. GAMBETTI M. : Si Je m'abstiens ce n'est pas contre l'équipe dont je fais partie ni les associations de Beauval. Je ne suis pas d'accord qu'une subvention soit attribuée à l'ACMB car ils ont émis des propos dans leurs journaux envers la situation de Beauval qui sont inacceptables et parce que je me suis fait insulté personnellement en réunion de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions de verser les subventions comme énumérées ci-dessus et de les inscrire au budget primitif 2019.

Tarifs location de la salle Paul Bourdon

M. le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle Paul Bourdon mais de supprimer tous les tarifs sans cuisine. En effet, les personnes qui louent la salle sans la cuisine l'utilisent quand même puisqu'ils y ont accès. La seule différence c'est qu'ils n'ont pas de vaisselle.

M. le Maire rappelle que les tarifs de location sont relativement bas. Lecture de la nouvelle grille de tarifs :

ASSOCIATIONS	TARIFS
Journée semaine avec cuisine	60.00 €
Week-end avec cuisine	90.00 €
PARTICULIERS BEAUVALOIS	
Journée semaine avec cuisine	130.00 €
Week-end avec cuisine	230.00 €
PERSONNES EXTERIEURES	
Journée semaine avec cuisine	190.00 €
Week-end avec cuisine	350.00 €

M. le Maire précise que si le vendredi ou le lundi sont fériés, ils seront rattachés au week-end.

L'électricité ainsi que le gaz sont facturés en plus. Il est demandé au locataire trois chèques de caution (50.00 € + 228.00 € + 228.67 €) ainsi qu'une attestation assurance.

M. BUFFET C. : Il faudra prendre un week-end pour notre Assemblée Générale de janvier ? Cette réunion dure 4 heures voire moins et il faudra payer une location de le week-end. Vous ne faites pas de différence pour les associations ?

M. le Maire : Vous pouvez faire votre assemblée générale à la mairie. On peut ouvrir la cantine de l'école.

C. BUFFET C. : Vous êtes en train de me dire qu'il faut faire notre assemblée générale à la mairie avec des marches à monter ou dans une salle trop petite. Vous en avez après les associations. On va payer 90 € pour se réunir 4 heures, c'est n'importe quoi.

M. le Maire : On se fait avoir souvent. Les gens louent une journée et l'utilisent le week-end.

M. BUFFET C. : Il faut faire la différence avec les associations.

M. le Maire : C'est la même règle pour tout le monde. Vous avez une location gratuite par an.

M. BUFFET C. : Je ne conteste pas, on a toujours payé une location par an soit pour le 8 mai soit pour le 11 novembre. On a toujours eu la salle gratuitement pour notre Assemblée Générale. 90 € pour 4 heures c'est n'importe quoi.

M. le Maire on va arrêter là, on passe au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter de ce jour. Les personnes, figurants sur la liste en annexe, ayant fait leur demande avant la délibération bénéficieront des tarifs de l'ancienne grille.

Création d'un poste d'agent de maîtrise 35/35ème

M. le Maire explique à l'assemblée qu'un dossier de promotion interne au grade d'agent de maîtrise a été envoyé au Centre de Gestion de la Somme pour un agent du service technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents de créer un poste d'agent de maîtrise 35/35ème à compter du 1er juillet 2019 et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision.

Création d'un poste de rédacteur principal 1ère classe 35/35ème

M. le Maire explique à l'assemblée qu'en vue d'un avancement de grade, il est nécessaire de créer un poste de rédacteur principal 1ère classe 35/35ème.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents de créer un poste de rédacteur principal 1ère classe à compter du 1er mai 2019.

Création d'un pôle socio-culturel sportif et associatif - Désignation du Maître d'œuvre

M. le Maire rappelle que par délibération du 21 janvier 2019, le conseil municipal a approuvé le projet de création

d'un pôle socio culturel sportif et associatif dans l'ancienne école primaire de Beauval et autorisé le lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre.

La consultation ayant pour objet « choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un marché de services consistant à assurer les missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de reconversion de l'ancienne école élémentaire a été lancée le 11 février 2019 en procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 avec possibilité de négociation.

La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 15 mars 2019 à 12h00.

Quinze offres ont été déposées dans les délais. Les offres 8 et 9 correspondent à la même équipe, l'offre la plus tardive est retenue à savoir l'offre n°9.

L'équipe doit comporter obligatoirement un architecte, un BET Fluides, un BET électricité, un BET structure et un OPC en mission complémentaire.

Les missions :

- mission de base MOP compris la phase DIA,
- élaboration du permis de construire, des documents composant les dossiers de demande subvention,
- assistance au MOA pour les dossiers de demande de raccordement auprès des concessionnaires, mission RT sur les existants, missions complémentaires (EFAE, OPC).

Durée du marché : l'achèvement du marché correspondra à l'achèvement de la mission:

Démarrage de la mission :	avril 2019
Dépôt du permis de construire :	juillet 2019
Durée prévisible des études :	9 mois (cis ACT)
Démarrage des travaux :	décembre 2019
Durée prévisible des travaux	9 mois (cis préparation)
Garantie de parfait achèvement	12 mois

Coût travaux :

P0 1 050 000€ (bâtiment TCE et travaux extérieurs)

Surface : 809 m²

Ratios : 1300 €/m²

La commission au travers de son analyse a souhaité, conformément au règlement de la consultation négociée à l'oral avec les 4 premiers candidats.

Le Maître d'Ouvrage a organisé une négociation orale le 05 avril 2019, les convocations ont été envoyées par mail. Les 4 groupements étaient présents.

M. le Maire propose à l'assemblée d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à M. KIKI Yves Franck conformément au classement de la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents d'ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de reconversion de l'ancienne école élémentaire en pôle socio culturel - sportif et associatif à l'équipe de M. KIKI Yves Franck architecte à Naours pour un montant de 73500.00 € HT soit 88200.00 € TTC.

Composition de l'équipe :

- Architecte : KIKI Yves Franck architecte
- BET électricité courant fort et faible : CONCEPTELEC
- Etude thermique, fluide, EFAE, RT sur les existants : AEC
- BET Structure : OREA ING

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents afférents à cette décision

Création d'un pôle socio culturel sportif et association - lancement de la consultation d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage dont les missions seront les suivantes :

- Assistance au maître d'ouvrage dans le suivi des études,
- Elaboration du DCE,

- Assistance pour le choix des entreprises et contrôle de légalité,
- Assistance au suivi des opérations de réception des travaux et solde des marchés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité de ses membres présents M. le Maire à lancer la consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à signer tous les documents afférents à cette décision.

Mise en accessibilité des bâtiments - lancement de la consultation de la Maîtrise d'œuvre

M. le Maire rappelle que par délibération du 09 novembre 2018, le conseil municipal a approuvé l'agenda d'accessibilité programmé et rappelle que cette année la mairie ainsi que la salle Pierre Sueur sont concernées par des travaux d'accessibilité.

Rappel des montants estimatifs travaux :

La mairie	73 400.00 € HT
La salle Pierre Sueur	22 750.00 € HT.

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de lancer la consultation d'un maître d'œuvre.

Les travaux devront faire l'objet d'une demande d'autorisation de travaux qui sera déposée auprès de la DDTM. Le maître d'œuvre sera chargé d'établir le dossier de demande d'autorisation et de vérifier la conformité des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité de ses membres présents M. le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre et à signer tous les documents afférents à cette décision.

Travaux du haut de la rue de Créqui - lancement de la consultation de Maîtrise d'Œuvre

M. le Maire rappelle à l'assemblée que suite au changement de la compétence voirie, il appartient désormais à la commune de Beauval de réaliser les travaux de bordurage et de trottoirs de la route départementale rue de Créqui. La CCTNP qui devait réaliser les travaux n'a pas été en mesure de nous fournir les études réalisées.

M. le Maire explique qu'il a repris l'étude réalisée en 2010/2011 dans le cadre de la PVR (Participation voirie et réseaux).

M. le Maire précise que la commune pourrait bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police de 30 % sur une assiette éligible de 200 000 € HT et d'une participation financière sur des travaux de déraccordement à hauteur de 40 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité de ses membres présents M. le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre et à signer tous les documents afférents à cette décision.

Vote des taux d'imposition 2019

M. le Maire propose à l'assemblée de reconduire les taux d'imposition 2018 pour l'année 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents, de voter les taux de fiscalité directe suivants pour l'année 2019

- taxe d'habitation	13.70 %
- taxe foncière sur le bâti	21.59 %
- taxe foncière sur le non bâti	51.22 %

permettant d'obtenir un produit fiscal attendu de la nomenclature M 14 de 527 945 € sur lequel sera remboursée une somme de 128 875 € dans le cadre du FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources)

Compte de gestion 2018 - service des Eaux

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1– Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte Administratif 2018 - service des eaux

M. le Maire présente le compte administratif 2018 du service des eaux qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses :	302 851.55 €
Recettes :	364 833.91 €
Report année 2017 excédent :	406 142.40 €
Résultat :	468 124.76 €

Section d'investissement :

Dépenses :	23 895.10 €
Recettes :	36 743.76 €
Report année 2017 excédent :	22 751.88 €
Restes à réaliser dépenses	10 211.00 €
Restes à réaliser recettes	20 618.50 €
Résultat :	46 008.04 €

Après avoir laissé la présidence à Mme Marie-José PODEVIN élue à l'unanimité, M. le Maire quitte la salle de réunion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de ses membres présents le compte administratif 2018 du service des eaux.

Affectation de résultats 2018 – Service des eaux

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement 2018 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT de la SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	22 751,88 €		12 848,66 €	D 10 211,00 € R 20 618,50 €	10 407,50 €	46 008,04 €
FONCT	406 142,40 €		61 982,36 €			468 124,76 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit 468 124.76 € à l'excédent reporté de fonctionnement.

Budget Primitif 2019 - Service des eaux

M. le Maire présente le budget primitif 2019 du service des eaux qui s'établit comme suit :

- section d'exploitation : 823 004.22 €
- section d'investissement : 89 308.96 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité de ses membres présents le budget primitif 2019 du service des eaux.

Compte de gestion 2018 - Assainissement

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte Administratif 2018 - Assainissement

M. le Maire présente le compte administratif 2018 du service assainissement qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses :	84 677.01 €
Recettes :	172 888.34 €
Report année 2017 excédent :	869 760.26 €
Résultat :	957 971.59 €

Section d'investissement :

Dépenses :	38 810.52 €
Recettes :	34 203.55 €
Report année 2017 excédent :	202 042.54 €
Restes à réaliser dépenses	43 717.50 €
Restes à réaliser recettes	7 357.00 €
Résultat :	161 075.07 €

Après avoir laissé la présidence à Mme Marie-José PODEVIN élue à l'unanimité, M. le Maire quitte la salle de réunion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de ses membres présents le compte administratif 2018 du service assainissement.

Affectation de résultat 2018 - Assainissement

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement 2018 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT de la SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018		RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	202 042,54 €		- 4 606,97 €	D	43 717,50 €	- 36 360,50 €	161 075,07 €
				R	7 357,00 €		
FONCT	869 760,26 €	- €	88 211,33 €				957 971,59 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit 957 971.59 € à l'excédent reporté de fonctionnement.

Budget Primitif 2019 - Assainissement

M. le Maire présente le budget primitif 2019 du service assainissement qui s'établit comme suit :

- section d'exploitation : 1 126 360.61 €
- section d'investissement : 239 806.79 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité de ses membres présents le budget primitif 2019 du service assainissement

Compte de Gestion 2018 - Commune

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte Administratif 2018 - Commune

M. le Maire présente le compte administratif 2018 de la commune qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 271 036.93 €
Recettes :	1 659 981.90 €
Report année 2017 excédent :	2 002 373.51 €
Résultat :	2 391 318.48 €

Section d'investissement :

Dépenses :	538 779.63 €
Recettes :	706 622.91 €
Report année 2017 déficit :	523 897.16 €
Restes à réaliser dépenses	53 751.00 €
Restes à réaliser recettes	336 264.01 €
Résultat :	- 73 540.87 €

Après avoir laissé la présidence à Mme Marie-José PODEVIN élue à l'unanimité, M. le Maire quitte la salle de réunion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de ses membres présents le compte administratif 2018 de la commune.

Affectation de résultat 2018 – Commune

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement 2018 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

RESULTAT CA 2017	VIREMENT de la SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
- 523 897,16 €		167 843,28 €	D 53 751,00 € R 336 264,01 €	282513,01 €	- 73 540,87 €
2 049 487,42 €	47 113,91 €	388 944,97 €			2391 318,48 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit 2 317 777.61 € à l'excédent reporté de fonctionnement.

Budget Primitif 2019 – Commune

M. le Maire présente le budget primitif 2019 de la commune qui s'établit comme suit :

• section de fonctionnement : 3 971 908.61 €

• section d'investissement : 1 184 004.88 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité de ses membres présents le budget primitif 2019 de la commune

Questions diverses

M. Buffet C. : L'académie d'Amiens a été sélectionnée pour la mise en place du petit déjeuner gratuit et du repas à la cantine à 1 €. Qu'en est-il ?

M. le Maire et Mme MESROUA M. : Ces dispositifs concernent les familles défavorisées mais quels seront les critères ? Nous sommes en attente d'informations complémentaires venant de l'inspecteur de l'Académie. Si le projet est étendu à toutes les écoles c'est une réorganisation à envisager.

M. BUFFET C. : J'ai lu que 31 écoles de la Somme avaient répondu favorablement pour le petit déjeuner.

M. le Maire : La cantine a une capacité de 70 couverts. Il faut du personnel.

Mme MESROUA donne lecture d'un texte paru sur l'Association des Maires de France

M. BUFFET C. : Un projet est-il prévu sur la place ?

M. le Maire : Rien n'est encore défini. Peut-être une aire de camping-cars comme suggéré par M. GAMBETTI, il faut vérifier le PLU, M. OSSART a travaillé sur le dossier. Il ne faut pas gaspiller cet espace au cas où il y aurait un projet au cœur du village. Peut-être mettre une petite aire de jeux ?

M. BUFFET C. : C'est un bon emplacement pour les campings cars.

M. le Maire : Je ne suis pas contre, il faut vérifier. Je vais me renseigner également pour la mise en place d'une borne électrique. Il y a une réflexion en cours.